



MAIRIE DE SERMAISE

RENTREE SCOLAIRE 2014-2015

Complément d'information

Madame, Monsieur,

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 a entraîné un certain nombre de modifications dans l'organisation du périscolaire dont nous vous avons fait part dans un précédent courrier. Celui-ci a suscité, et c'est normal, un certain nombre d'interrogations, de demande de précisions, de suggestions voir de désaccords sur notre proposition d'aménagement du temps périscolaire.

C'est pourquoi la commission écoles s'est réunie le 22 juillet afin d'aborder les demandes et problématiques soulevées par certains d'entre vous et vous propose, quand c'est possible des solutions alternatives essayant de tenir compte de vos attentes.

Tout d'abord nous rappelons, puisque ce n'est pas clair pour tout le monde, que le **Temps d'Accueil Périscolaire (TAP)**, qui se déroule de 16h00 à 16h30, chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi après la classe, **n'est pas obligatoire et que la participation des parents est de 0,75 € par jour d'école.**

Ce montant constitue une participation forfaitaire au coût d'encadrement de cette prestation spécifique et ne correspond en aucun cas au goûter par ailleurs proposé et offert par la mairie aux enfants.

☞ Malgré la charge de gestion supplémentaire que cela entraîne, **nous avons décidé d'assouplir les règles d'inscription au TAP** pour les rapprocher de celles de la restauration scolaire.

Vous pourrez donc moduler à la carte sur le mois les inscriptions au TAP, toutefois les enfants doivent être inscrits préalablement. Vous devez donc **réserver pour le mois de septembre les TAP** de vos enfants au moyen du calendrier ci-joint. Dès le mois d'octobre, il sera inclus avec le calendrier de la restauration scolaire.

- ☛ Vous devez ainsi **réserver chaque mois les TAP** de vos enfants au moyen d'un calendrier transmis par l'intermédiaire de l'école. Vous avez aussi, de façon exceptionnelle, la possibilité de modifier ces réservations (suppression ou ajout de TAP) **48 heures à l'avance**, impérativement **AUPRES DE LA MAIRIE**, soit par mail à mairie.sermaise@wanadoo.fr, par courrier ou par téléphone. Nous vous rappelons que ces inscriptions nous permettent d'organiser le planning d'encadrement des TAP et de commander la quantité de goûter correspondante.
- ☛ Tout TAP manqué, prévu et non annulé dans les délais sera facturé. **Au-delà de deux jours d'absence et sur présentation d'un certificat médical, les TAP ne seront pas comptabilisés.**

- ✶ **Un tarif majoré de 2.00 € par TAP non prévu** sera appliqué et ceci pour vous inciter à inscrire vos enfants auprès de la mairie 48 heures à l'avance. Nous vous rappelons que sans ces réservations, l'organisation et l'encadrement prévus ainsi que les goûters commandés ne correspondent pas à l'effectif.

➡ Pour tenir compte de la problématique et du coût entraîné par le cumul TAP/étude/garderie et considérant que l'étude est en soit une forme d'accueil périscolaire, **nous avons pris la décision d'inclure le coût du TAP pour les enfants inscrits à l'étude dans le forfait étude** qui est, nous vous le rappelons de 30 euros par mois. La commune offrira le goûter, l'étude restant avancée d'une demi-heure, commençant à 16h00 et se terminant à 17h30.

Les enfants inscrits à l'étude ne devront donc pas être inscrit au TAP.

➡ Par ailleurs, afin de tenir compte de la garderie supplémentaire du mercredi matin induite par la réforme des rythmes scolaires, nous avaliserons par une délibération lors d'un conseil municipal de septembre **le principe d'une tarification adaptée pour une neuvième garderie hebdomadaire** (mercredi matin). La facturation du mois de septembre se fera comme d'habitude courant octobre.

➡ Comme indiqué dans le précédent courrier, **les horaires et passage du car le mercredi midi vous seront donnés le jour de la rentrée**, lorsque nous aurons compilé vos réponses au questionnaire envoyé courant juillet (nous avons reçu à ce jour peu de réponses) et défini les circuits de car ad hoc.

Le questionnaire sur la restauration scolaire nous a permis de confirmer, en l'améliorant le cahier des charges que nous avons soumis à appel d'offres en incluant suite à votre plébiscite le principe d'un repas bio par semaine avec des produits d'origine française et en privilégiant au maximum les produits frais et les circuits de distribution courts incluant les principes d'agriculture raisonnée et de développement durable. C'est le groupe Convivio avec sa cuisine centrale Cesa Resto, «la cuisine évolutive» basée à côté du Mans que nous avons retenu pour les repas de nos enfants.

Pour des questions d'organisation et compte tenu du changement de prestataire, les menus du mois de septembre ont été arrêtés en partenariat avec la diététicienne, des élus et le personnel de cantine mais, dès le 11 septembre, une commission menu se réunira avec les parents d'élèves délégués pour arrêter les menus suivants.

Par ailleurs nous vous questionnerons courant octobre sur l'opportunité d'organiser le retour en car scolaire dès 16 heures, pour une mise en œuvre si une majorité d'entre vous le désire dès la reprise des vacances de la Toussaint.

Nous espérons répondre ainsi à une grande partie de vos demandes et attentes. Compte tenu d'une évolution significative de l'organisation du temps périscolaire dont vous comprendrez aisément que cela nécessite un temps d'adaptation, ces modifications nécessiteront peut être d'autres ajustements.

Nous vous demandons de nous retourner impérativement le calendrier avec votre réponse pour les TAP et éventuellement l'inscription à l'étude avant le 25 août 2015.

Bien à vous

Le maire adjoint aux écoles

Jean-Louis RINGUEDÉ